L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 18 FEVRIER.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St. Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette ligne est maintenant des connaissements pour les susdits points.

Les réclamations pour pertes, avaries ou excès de fret seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour de plus détails s'adresser au Dépôt, rue Calliope, au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 46.

JAMES TONGE, T. M. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.

janvier—3mo

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.
8 h. A. M., char cheval.		8 h. A. M., char à vapeur
9 h. A. M., char à vapeur.		9 h. A. M.
2 h. P. M.		2 h. P. M.
3 h. P. M.		3 h. P. M.
4 h. P. M.		4 h. P. M.
5 h. P. M.		5 h. P. M.
6 h. P. M.		6 h. P. M.
8 h. P. M.		8 h. P. M.
11 h. P. M.		11 h. P. M.
12 h. P. M.		12 h. P. M.
2 h. du soir		2 h. du soir char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui n'arrêtent à Gentilly devront en informer le conducteur avant le départ du convoi. Passage 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE FANDLET,
Surintendant-général.

janvier—1an

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

L. FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Jackson, au bas de la Place Jackson, tous les DEUX HEURES ET DEMIE A. M. et le CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alexandria.

Les expéditeurs et voyageurs de Red River, Alexandria, le chemin de fer Mississippi et la Nelle-Orléans, au lieu de prendre Camp et Commune, peuvent faire recevoir leurs marchandises, billets et bagages au pied de la rue de la malle à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Teche, et livrer à la Nelle-Iberie ou St. Martinville, est reçu tous les jours les dimanches exceptés de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Belanger et Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le fret pour la Terre doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

janv 15—1an G. W. E. SATLEY,
Surintendant.

Compagnie d'Assurance
FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.
39 ..... Rue Carondelet 39
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables en comptant.

Montant des primes reçues la première année de l'exploitation de ses affaires, expirée le 30 avril 1867 ..... $46,826 42.

ACTIF.

Le 30 avril 1867 ..... $546,816 91.

Cette compagnie continue d'assurer désormais contre les pertes et les avaries occasionnées par les tempêtes et les dangers des fleuves et des mers, aux taux ordinaires de prime.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFRY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt, J. J. Warren,
W. A. Johnson, Wm Bell,
J. W. Burbridge, Robert Pitkin,
Jno. I. Noble, Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood, Richd Mellihen,
Alfred S. Huntington, Saml E. Moore,
Hugh McColl, Wm H. Henning,
Marshall J. Smith, Thos M. Soth,
I. Caulfield, Joseph Block,
John Chaffe, J. B. Jennings,
L. H. Terry, R. T. Buckner,
Jos D. Blair, L. H. Ware,
Saml Friedlander.

janv. 6m

Compagnie d'Assurance Nationale

entre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisse Story)

W. M. WHANN, ... Président.
LOUIS SCHNEIDER, ... Vice-Président.
E. N. GANUCHEAU, ... Secrétaire

— Directeurs —

F. C. EMILEY, LOUIS SCHNEIDER,
J. M. MASSIELLE, W. M. WHANN,
C. C. MCCAN, J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE, B. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. PORCH,
E. O. GRAVES, F. H. ORACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes des années de l'année expirée le 28 février 1867	$528,130 13
Escompte	$ 14,771 83
Primes de mer	204,377 22
Primes de rivières	252,971 06
	$ 533,130 13
Primes payées remboursées	$ 4,313 16
Primes payées non expirées	47,264 00
	$ 44,777 1
Montant net des primes	$ 488,423 93
Pertes payées	$160,532 20
Pertes payées d'incendie	121,875 36
Pertes sur mer	151,173 36
Pertes sur les rivières	2,173 38
	$ 436,317 34
Réassurances	43,384 34
Dépenses, frais, intérêts, etc.	36,275 87
Escompte sur les dividendes	77,779 26
	$ 593,756 81
Bénéfice net	$ 126,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts à renouveler	$ 40,000 00
Prêts sur hypothèques	12,843 35
Prêts sur garanties et actions	22,566 96—145,865 09
Rcip. étranger et du pays, compte de scrip	46,186 68
Portefeuille foncier	70,000 00
Trésorerie	135,118 97
Bons du Trésor Fédéral	$ 30,000 00
Bons de la ville	26,589 87
Compte d'intérêts de banque	1,174,677 87
Nelle-Orléans Dry Dock Company	12,000 00
Bons des Marchands	1,000 00
Compagnie d'Assurance de sauvetage de la Nelle Orléans	500 00—$1,757 17
Pour primes en voie de perception	79,276 64
Actif	$792,014 35

La Compagnie nous de seulement :

Bons et billets suspendus	$ 26,383 21
Compte du scrip forfait	1,000 00
Intérêt non déclaré	9,295 56
Les tableaux ci-dessus ne nous compte aucun titre de la Compagnie.	

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nelle-Orléans :

Assermenté et souscrit ce jour, 22 mai 1867.

G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

Troisième Juge-de-Paix.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, annuellement, sur les certificats non encore payés de scrip, et portera des dits certificats, à partir du dandemain 1er juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de DIX POUR CENT sur les primes payées, payable à partir du 1er juillet, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera fait un dividende de TROIS POUR CENT, payable à partir du même jour et de la même manière.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

John Watt, A. G. Ober,
C. T. Buddecke, J. Norman Jackson,
Benjn S. Newman, R. Thomson,
P. H. Ferry, P. Bienvenu,
William Edwards, John Phelps,
23 mai—1y L. F. Spyker

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

STATE OF LOUISIANA—Décédée, O. Clark—No. 22,911.

All persons indebted to or having claims against the succession of the above named Decedent, will please pay to or present the same within ten days from date.

A. J. VILLERE,
D. Cerk, Second District Court.

feb2 10d

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

OPPRESSION, **ASTHME,** SUFFOCATION,

et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES-LEVASSEUR et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES-LEVASSEUR pharmacien, 19, rue de la Monnaie, Paris. Prix 3 fr. — Dépôt chez M. DUCONGE, 46 M. MAUNSELL & Co.

OPPRESSIONS **Toux, Rhumes ASTHMES** NEVRALGIES **Catarrhes.**

La fumée étant du PAPIER INSPIRÉE, pénètre dans la poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions Respiratoires.— **Toutes les pharm. 1 fr. la Boîte.**

PARIS, J. ESPIC, 6, rue d'Amsterdam.

Exiger sur chaque Cigarette.

Chez M. DUCONGE, droguiste, et M. MAUNSELL & Co. No 21 rue de l'Chartres.

Hygiène des Enfants. TRÉSOR DES MÈRES. PROVIDENCE DES ENFANTS.

VERITABLES
COLLIERS ROYER
ELECTRO-MAGNETIQUES,

Dits: COLLIERS A NODINS DE DENTITION, approuvés par l'Académie de Médecine de Paris, contre *convulsions*, et pour *faciliter la dentition des enfants.*

Le prix varie depuis 1 fr. jusqu'à 20 fr. — Dépôt général à Paris, chez **ROYER,** pharmacien, 225, rue St-Martin, et dans toutes les bonnes pharmacies de l'étranger. —A New-York, chez M. Milhau et Cie, Broadway. Havane, Sarn et Cie. La Vera-Cruz, J. Reyes. Matanzas, Genouillac. Santiago, Julio Trénard.

Amour maternel.

ETABLISSEMENT THERMAL DE
VICHY
(PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT)

ADMINISTRATION: PARIS, 22, BOULEVARD MONTMARTRE

Sources : Grande-Grille, Célestins, Hôpital, Hauterive.

Utilité des Eaux de Vichy.

L'usage des Eaux minérales naturelles de Vichy est devenu presque général. L'action bienfaisante de ces Eaux se manifeste non-seulement dans les affections concernant les organes digestifs, mais dans toutes les maladies chroniques des organes abdominaux. Ces Eaux peuvent figurer aussi sur la table des personnes bien portantes, leur usage évitant souvent les malaises d'estomac après le repas. — C'est ce qui explique l'usage de ces Eaux minérales se propagant chez toutes les nations civilisées.

VICHY CHEZ SOI

Tout le monde ne peut se rendre à Vichy ; la distance et la dépense sont autant d'obstacles. Aujourd'hui on peut se procurer des Eaux de Vichy, et se dispenser du **VOYAGE DE L'ETAT,** et de l'Eau minérale en boisson, soit chez soi un traitement presque semblable à celui de l'Etablissement thermal. — UN SOIT-LEAU POUR LE BAIN. — *Ces Sels n'existent pas les buvanes.*

DÉPÔTS: A la Nouvelle Orléans, CHURCH & DRUILHET, 133, Gravier St., MANSUEL et ROGEL et DUCONGE, droguistes. — A New York BOUCHI fils, 37, Beaver St., MM. JOHN MILHAU et Cie, Broadway, E. FOUGERA, 30, North William St.

VIN DE GILBERT SEGUIN.

Soixante année d'expériences et de succès ont démontré l'incontestable efficacité de ce Vin, soit comme **ANTI-PERIODIQUE** pour conjurer les *Fièvres* et en prévenir le retour, soit comme **FORTIFIANT** *dans les convalescences, appauvrissements du sang, pâles couleurs, pertes d'appétit, digests ns difficiles, etc.* Chaque bouteille est accompagnée d'une *notice* et porte la *cachet* GILBERT SÉGUIN. — A Paris, Pharmacie GILBERT SÉGUIN, 328 rue St-Honoré—Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez M. DUCONGE, droguiste ; chez MM. MAUNSELL & CIE. L. CASTEL, et dans toutes les pharmacies.

MAUX D'ESTOMAC. — Guérison en peu de jours par le CHARBON DE BELLOC, sous forme de poudre ou de pastilles.

MIGRAINES, NÉVRALGIES. — Ces affections sont dissipées rapidement par les PERLES D'ÉTHER du docteur Clertan.

L'ANÉMIE et les autres maladies qui nécessitent l'emploi des ferrugineux sont toujours combattues avec le plus grand succès par les PILULES DE VALLET. *Chaque pilule* porte en creux le nom de VALLET.

POUDRE DE ROGÉ. — Il suffit de faire dissoudre un flacon de cette poudre dans une demi-bouteille d'eau pour obtenir une limonade d'un goût agréable, qui purge sans donner de coliques.

VIN DE QUINIUM *de Labarraque.* — Ce vin, un des seuls dont la composition soit garantie constante, est une des meilleures préparations de quinquina. Il agit d'une façon remarquable sur les convalescents en leur donnant des forces et hâtant leur retour à la santé. Il guérit les fièvres d'anciennes alors que le sulfate de quinine n'agit plus.

MALADIES DE LA VESSIE. — La plupart de ces maladies, ainsi que les sciatiques, lombagos, et toutes les douleurs nerveuses en général, sont guéries par les PERLES D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE de Clertan. Le professeur Trousseau dans son *traité de thérapeutique*, conseille de les prendre au moment des repas à la dose de 4 à 12.

HUILE *de foie de morue* **DE BERTÉ,** garantie pure et de première qualité ; une des seules approuvées par l'Académie de médecine.

AVIS. — *Tous ces médicaments ont été approuvés par l'Académie impériale de médecine de Paris.*

DÉPÔTS. New-York, *Fougera, Milhau.* — NOUVELLE-ORLÉANS, *Duconge.* — LA HAVANE, *Sarra et Cie.* — CARACAS, *Sturup.* — SAN FRANCISCO, *Lefévre et Cie*, et dans toutes les grandes villes.

CORS OIGNONS, BURILLONS, ENGELURES, COUPURES, Blessures, etc., en 30 minutes par le MOROTHE, brevet S. G. du G. fournisseur des Hôpitaux, Colonies et Armées de terre et de mer, 1 fr. gouvernement, 1 fr. notice attestations. Médaille d'or de bienfaisance. Par invitation de S. E. M. le ministre guerre et ministère de la guerre, et pour le service de la guerre. 2000 soldats ont été guéris, et leur guérison constatée par des certificats officiels. — Dépôt rue Vivienne, 25, et à la Nouvelle-Orléans, chez M. Duconge et MM. Maunsell et Cie.

AUX MALADES

MAISON
BOTOT
FOURNISSEUR
de LL. MM. l'Empereur des Français, du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE
EAU DENTIFRICE
DE BOTOT

Approuvée par l'Académie de médecine de Paris

Ce précieux dentifrice est spécialement recommandé pour les *soins de la bouche.* Employé *en gargarisme*, il est un rafraîchissant pour les gencives et les *maux de gorge*; il active et facilite une belle dentition chez les jeunes enfants.

POUDRE DENTIFRICE
AU QUINQUINA

Cette poudre, à côté de la véritable *Eau de Botot*, constitue pour le raffermissement des gencives et la *blancheur* des dents la préparation *la plus sûre.*

VINAIGRE DE TOILETTE
SUPÉRIEUR

Composé de *sucs* de plantes rares et d'une essence de parfums les plus recherchés, ce Vinaigre a été reconnu comme un des plus grands succès de la parfumerie.

Exiger sur chacun de ces trois remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessus. Cent francs vide

Botot

Refuser comme étrangers à ma fabrication tous flacons portant sur l'étiquette le titre : Eau dite de BOTOT.

Entrepôts rue de Rivoli, 19

PARIS

A NEW-YORK, chez H. RENE RAOUL, Maître ESTRICH, 37, Maiden Lane.

A LA HAVANE, chez MM. MARIANO, chez M. DUCONGE, droguiste, et chez MM. MAUNSELL et Cie, droguistes, 2, rue de Chartres.

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.

57 ..... Carondelet 57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ..... $4,630,000.

HOME, DE NEW-YORK.

Actif ..... $1,430,000.

Représentant un capital d'assurance de $12,000,000.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

18 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées du 1er mai précédent	$780,910 43
Sur les risques d'incendie	200,332 06
Sur les risques de rivières	227,231 32
Sur les risques de mer	$1,453,479 81
Total des primes	$224,127
Escompte — Primes sur risques non-expirés du 31 mai 1867	25,955 20
Primes remboursées	230,137 22
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,183,342 87
Pertes payées pendant l'année	$311,223 89
Sur les risques d'incendie	99,710 13
Sur les risques de rivières	178,627 60
Sur les risques de mer	$589,561 62
Pertes	$23,950 22
Réassurances.—Dépenses, Frais, pertes, moins loin	65,952 08
	$489,659 32
Bénéfice net	$693,683 55

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts à renouveler	$159,617 27
Prêts sur hypothèques	361,389 18
Billets garantis par nantissements	101,907 40
En caisse	14,756 10
Actions de banques et de chemin de fer	142,735
Primes en voie de perception	79,276 64
Bons de la Ville	50,839
Etats à recevoir	115,231 76
Scrips de Compagnie d'Assurances	36,715
Actions de Dry Dock Valletti	1,000
Actions de la Press "Level Steam"	5,000
Actions du "Marine Dry Dock"	2,500
Actions de "Lighterage Company"	1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co"	1,000
Bons de l'Etat	1,200
Total	$1,408,418 69

Ennemis :

Dividendes non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$25,384 13
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable à partir du 1er juillet	50,548 56
Intérêt — Vieux Scrips non terminés le 31 mai 1867	254,162
	$379,094 7
Actif net	$1,029,421 81

Les titres ci-dessus sont une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 8 juin 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 8 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende du scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour les certificats de scrip devant sortir de la première série prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et 30 pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

—Directeurs—

John Pemberton, M. Foig,
Chs. Sauvy, Bayd McCord,
Pierre Foisin, E. Mazuze,
S. Q. Reif, L. T. Genesse,
J. J. Fernandez, J. Morgan Bush,
E. Dussenoir

Succession de J. H. Eimer, décédé.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de J. H. Eimer, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont priées d'en donner avis à Adolphe Rader, liquidateur de l'indivise société J. H. Eimer & Co ou à Miles Taylor et James Brewer, avocats de la dite succession, et de venir régler sens délai.

WILLIAM DE LA RUE,
Curateur.

22 may—1m 1fp

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

STATE OF LOUISIANA—No. 22,911—In Succession of O. Clark.

All persons indebted to or having claims against the succession of the above named Decedent, will please pay to or present the same within ten days from date.

A. J. VILLERE,
D. Cerk, Second District Court.

feb2 10d

Charte et Acte d'Incorporation,

DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU PELICAN.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

QUIL soit connu que ce vingt-neuvième jour du mois de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante sept, pardevant moi, Edward Sarrat, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane,

Sont venues et ont comparu personnellement les parties dénommées ci-après, et qui ont requis le notaire ci-après, en la présence de deux témoins, de constater ce qui suit :

Lesquelles parties ont exposé que, par les lois de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles sont convenues et se sont engagées, et que par le présent acte elles conviennent et s'engagent, elles-mêmes pour elles, leurs représentants, à établir une Compagnie d'Assurance, pour les objets, et sous les obligations, stipulations et règles ci-après définies, à savoir :

ARTICLE PREMIER.

La dite Compagnie sera établie et domiciliée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sera connue et désignée sous le nom et titre de : Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican de la Nouvelle-Orléans. Elle commencera ses opérations vers le lendemain, jour de décembre prochain et aura son pendant le terme plein et entier de vingt ans, ou, à compter de la date du présent acte, à moins qu'il ne soit dissoute auparavant.

Il sera fait usage, par les officiers de la dite Compagnie, d'un sceau portant pour emblème les armes de l'Etat de la Louisiane, et pour inscription le nom de la Compagnie.

Le Président et le Secrétaire de la Compagnie sont désignés comme les employés ayant le droit de signature et devant être seuls et toujours en relations avec les Etats-Unis, et les Etats-Unis, et dans toutes les bonnes pharmacies de l'étranger. — A New-York, chez M. Milhau et Cie, Broadway. Havane, Sarn et Cie. La Vera-Cruz, J. Reyes. Matanzas, Genouillac. Santiago, Julio Trénard.

Amour maternel.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes des années de l'année expirée le 28 février 1867	$528,130 13
Escompte	$ 14,771 83
Primes de mer	204,377 22
Primes de rivières	252,971 06
	$ 533,130 13
Primes payées remboursées	$ 4,313 16
Primes payées non expirées	47,264 00
	$ 44,777 1
Montant net des primes	$ 488,423 93
Pertes payées	$160,532 20
Pertes payées d'incendie	121,875 36
Pertes sur mer	151,173 36
Pertes sur les rivières	2,173 38
	$ 436,317 34
Réassurances	43,384 34
Dépenses, frais, intérêts, etc.	36,275 87
Escompte sur les dividendes	77,779 26
	$ 593,756 81
Bénéfice net	$ 126,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts à renouveler	$ 40,000 00
Prêts sur hypothèques	12,843 35
Prêts sur garanties et actions	22,566 96—145,865 09
Rcip. étranger et du pays, compte de scrip	46,186 68
Portefeuille foncier	70,000 00
Trésorerie	135,118 97
Bons du Trésor Fédéral	$30,000 00
Bons de la ville	26,589 87
Compte d'intérêts de banque	1,174,677 87
Nelle-Orléans Dry Dock Company	12,000 00
Bons des Marchands	1,000 00
Compagnie d'Assurance de sauvetage de la Nlle Orléans	500 00—$1,757 17
Pour primes en voie de perception	79,276 64
Actif	$792,014 35

La Compagnie nous de seulement :

Bons et billets suspendus	$ 26,383 21
Compte du scrip forfait	1,000 00
Intérêt non déclaré	9,295 56

Les tableaux ci-dessus ne nous compte aucun titre de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nlle-Orléans :

Assermenté et souscrit ce jour, 22 mai 1867.

G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

Troisième Juge-de-Paix.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, annuellement, sur les certificats non encore payés de scrip, et portera des dits certificats, à partir du dandemain 1er juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de DIX POUR CENT sur les primes payées, payable à partir du 1er juillet, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera fait un dividende de TROIS POUR CENT, payable à partir du même jour et de la même manière.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

John Watt, A. G. Ober,
C. T. Buddecke, J. Norman Jackson,
Benjn S. Newman, R. Thomson,
P. H. Ferry, P. Bienvenu,
William Edwards, John Phelps,
23 mai—1y L. F. Spyker

JUDICIAL SALES.

N. Chandel vs. A. Libermann.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 14,898.—By virtue of a writ of seizure and sale, to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans, in the above entitled cause I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Custom-house streets, to the Second District of this city, on SATURDAY, the 21st day of February, 1868, at 12 o'clock M., the following described property, viz:

A CERTAIN LOT OF GROUND, with all the buildings and improvements the son, rights, ways, privileges and servitudes thereunto attached, or in any wise appertaining, situated in the First District of this city, in the square bounded by New Levee, Tchoupitoulas D-lord and South Market streets, designed by the No. Three, on a plan of Louis H. Pilié, City Surveyor, dated the 8th December, 1836, and deposited in the office of Eusebe Bouny, a notary public in this city, which said lot measures, by Architects measure, twenty-four feet front on New Levee street, by a depth of sixty-five feet ten inches on the line towards South Market street, seventy-two feet four inches on the other side line, and twenty-three feet two inches in width in the rear.

Being the same prop rty which it the said A. Libermann acquired by purchase from the city of New Orleans, as per act passed before said notary, Eusebe Bouny, on the 16th day of February, 1858.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.

jan21 3d feb7 14 21

Widow Mathilde Fortier v. Amélie Legras.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 20,732.—By virtue of a writ of seizure and sale, to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans, in the above entitled cause I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Custom-house streets, to the Second District of this city, on SATURDAY, the 22d day of February, 1868, at 12 o'clock M., the following described property, viz:

SEVEN LOTS OF GROUND adjoining each other, situated in the Fifth Ward, in the City of New Orleans, in the Mississippi River, at about twenty miles from the Post Office, designated by the numbers from One to Seven, inclusive, on a plan drawn by Hilmer and Castaing, dated the 1st of February, 1851, and deposited in the office of Theo. Grivot, late a notary public in this city, under the No. 2,313, which said lots of ground have, each, a front number One measures two hundred and eighty-five feet front on the river by forty arpents in depth. Lot number Two measures two hundred and ninety-five feet front on the river by forty arpents in depth. And lots from Three to Seven, inclusive, measure each one hundred and fifty-four feet front on the river by forty arpents in depth, English measure. Together with all the buildings and improvements, circumstances and dependencies, sixty-four feet front on the river by forty arpents in depth, the upper portion of lot number One, measuring ninety feet front on the river by forty arpents in depth, bounded on the upper side by lands belonging to the heirs of Casimir Lacoste, and on the lower side by the remaining portion of lot number One, and, also, excluding any buildings, improvements on said portion of ground so excluded.

Terms—Cash, to a sufficient amount to pay the plaintiff herein her claim now due, to wit :

1st. The sum of two thousand nine hundred dollars, amount of the mortgage note due on said property.

2d. The sum of one hundred and seventy-four dollars, interest due on said note from date till maturity, at 8 per cent.

3d. Such interest, at the rate of eight per cent per annum, as will have accrued on said note of $2,900, from maturity, to wit : from the 18th day of October, 1867, until the day of adjudication.

4th. Four dollars costs of copy of act of sale.

5th. Eleven dollars and 35c. costs of Court.

The purchaser will be required to assume the payment of, 1st. The mortgage note for $2,900 due Angres Agnes Bouny, mentioned in the above described property, subscribed by plaintiff's agent, J. G. Amiotte, in favor of said Angres Agnes Bouny, or assigns, said note dated 5th August, 1856, payable one year after date, bearing eight per cent. interest from and after maturity until paid, and secured by a vendor's lien, mortgage, recorded for one year, and falls due, as aforesaid, on the 5th August, 1858.

2d. The mortgage note of $2,900, dated October 25, 1866, subscribed by said plaintiff, in the own order, and by her endorsed, payable two years after date, with six per cent interest from date to maturity and thereafter at eight per cent per annum, which note, duly endorsed, secured by mortgage on said above described property, in favor of Louis Bouny, or assigns, the original payee of said note, and falling due on the 26th October, 1868. And the said purchaser to take the reversion of the mortgage to secure the said notes the balance, if any, of the price of adjudication to be paid cash.

GEO. W. AVERY,
Sheriff of the Parish of Orleans.

jan29 feb6 14 22 29

Henry Mueller vs. Henry Nelson.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 20,762.—By virtue of a writ of seizure and sale, to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans, in the above entitled cause I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Custom-house streets, to the Second District of this city, on SATURDAY, the 22d day of February, 1868, at 12 o'clock M., the following described property, viz:

A CERTAIN LOT OF GROUND, situate in the First District of this city, in the square bounded by Camp, Magazine, Josephine and Harmony streets, designated by the No. Four, on a plan drawn by J. J. Hitchcock, City Surveyor, dated the 8th of January, 1867, and is delineated in the office of Felix Grimes, notary public in this city, in a notarial act of sale, duly executed, and a certificate of inventory and reappraisement of the property belonging to the succession of Isaac L. Rice, in the said notary's office, on the 28th day of December, 1866, and lot of ground measuring, in American measure, forty-six feet and one inch on the front on Camp street, by a depth between Camp and Magazine streets, by a depth between Magazine and Josephine streets, by a depth between Josephine and Harmony streets, and six lines between equal and parallel lines, together with the buildings and improvements thereon, and all rights, ways, privileges and advantages thereunto belonging, or in any wise appertaining. Subject to a mortgage in favor of by defendant by purchase from the succession of John B. Richards, before Felix Grimes and notary, Felix Grimes, on the 24th February, 1867.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.

feb6 15 21 mh3,5

Widow Armide E. Vogel vs. Southern Candle Manufacturing Company.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 14,100.—By virtue of a writ of seizure and sale, to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Custom-house streets, to the Second District of this city, on TUESDAY, the 19th day of February, 1868, at 12 o'clock M., the following described property, viz:

A CERTAIN SQUARE OF GROUND, situated in the Second District of this city, designated by the No. Twenty-Four, on a plan of Thos. Fairfax, and Carondelet Walk, and measuring 177 feet 10 inches and 6 lines front on Fifth street, 177 feet 10 inches and 6 lines in rear, by a depth of 300 feet 1 inch and 1 line from Fifth street, and 300 feet 1 inch and 1 line from Carondelet Walk, together with all the buildings and improvements thereon, and all rights, ways, privileges and servitudes appertaining thereunto, or in any wise appertaining.

Being the same prop rty acquired by the defendants from Mathew Hall, before Jas. Ryan, notary public in this city, dated the 8th day of May, 1866.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.

feb6 15 21 mh3 10 17

N. O. Mutual Insurance Company.

EIGHTH ANNUAL STATEMENT.

Premiums during the year ending December 31st, 1867	
On Fire Risks	$519,916 18
On Marine Risks	69,489 44
On River Risks	22,799 81
Total Premiums	$612,205 43
Less. Premiums unearned 31st December, 1867	$135,162 10
Return Premiums	4,015 41
	$139,177 51
Net earned Premiums	$473,028 02
On Fire Risks	$ 89,760 83
On Marine Risks	61,492 16
On River Risks	19,003 44
	$170,256 43
Taxes	$ 4,734 81
Reinsurances	5,274 31
Expenses, less interest	19,181 83
Interest on Scrips	24,563 60
	$194,078 24
Profit	$ 97,449 18

The Company have the following assets :

Bills receivable for Prem ums..	$ 4,734 81
Notes secured by pledge and mortgage	219,307 00
Due for premiums in course of collection	19,323 81
Due Gulf Co., City R. R. Co.	103,543 44
Stocks, City Bonds and Bank Scripts of sundry Mutual Insurance Companies	19,136 00
Cash on hand	33,777 23
	$380,621 04
Less: Depreciation on the above	24,840 49
Net	$360,772 55
Less: Unearned interest on Scrips	7,053 76
Interest payable on outstanding Scrips	26,868 00 34,207 76
	$326,564 85

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President,
J. W. HINCKS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans :

Sworn to and subscribed before me, this 11th day of January, 1868.

PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

The Board of Directors have resolved to declare a scrip dividend of thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December 1867, for which certificates will be issued on and after the second day of March, and have further resolved to pay six per cent on the outstanding certificates of scrip, on and